

d'or, avec ces mots pour devise, *malo mori quam fœdari*, j'aime mieux mourir que d'être souillé.

Cet ordre étoit sous la règle de saint Basile, et les rois de Naples en étoient grands-mâtres. Il n'existe plus. *Voyez* sa marque, page 192, pl. XIII, n° 2.

1469.

ORDRE de Saint-Michel. (FRANCE.)

Le roi Louis XI en est le fondateur.

Depuis longtemps ce prince avoit conçu le projet de cette institution. Il voyoit l'ordre de l'Étoile presque tombé. Il ne se dissimuloit pas qu'il étoit plus difficile de le rappeler à sa splendeur première, que d'en créer un nouveau. D'ailleurs, des raisons politiques le pressoient : il sentoit le besoin de s'attacher les seigneurs par quelque nouveau lien. Il se détermine donc, établit un nouvel ordre; et la dévotion qu'il portoit à saint Michel l'engage à choisir cet archange

pour patron de sa confrérie guerrière, à laquelle il donne pour devise ces mots, *immensi tremor Oceani*, la terreur de l'immense Océan. Voy. la note à la fin de cet article.

Le nombre des chevaliers fut d'abord fixé à trente-six, qui ne pouvoient être d'un autre ordre, à moins qu'ils ne fussent empereurs, rois, ou ducs.

Le roi étoit grand-maître.

Pour être admis dans cet ordre, il falloit être gentilhomme de nom et d'armes. Le récipiendaire juroit de défendre, de tout son pouvoir, les droits de la couronne et l'autorité du souverain; de maintenir l'honneur de l'Ordre, et de s'opposer à tout ce qui pourroit y donner atteinte; de se soumettre sans réserve à la correction de ses confrères, et même à la dégradation, si malheureusement il venoit à la mériter.

On étoit dégradé pour trois crimes, l'hérésie, la trahison, et la lâcheté. Mais la correction s'étendoit à un bien plus grand nombre de cas, et le souverain s'y étoit assujéti comme les autres chevaliers. Pour procéder plus librement à l'examen de la conduite des chevaliers, on les sommoit tous successivement de sortir un moment de la salle du chapitre : on prenoit les avis, et si le chevalier se trouvoit sans reproche, on lui

donnoit publiquement des éloges, en l'exhortant à devenir de jour en jour plus brave et plus vertueux. Si, au contraire, sa conduite avoit fait naître des plaintes, ou même de simples soupçons, il recevoit une réprimande publique proportionnée à ses fautes, et on l'exhortoit à faire oublier ses torts à force de belles actions.

Quelque différence qu'on puisse supposer entre les mœurs du quinzième siècle et les mœurs présentes, on se persuadera difficilement qu'un pareil règlement ait jamais pu s'observer à la rigueur : à peine eût-il été praticable parmi d'humbles cénobites, voués par état à l'abaissement ; comment espérer qu'il se maintiendrait dans une société de guerriers excessivement délicats sur le point d'honneur.

Outre les trente-six chevaliers, l'Ordre comprenoit quatre officiers ; savoir : un chancelier, toujours dignitaire ecclésiastique ; un greffier, chargé de consigner dans les registres de l'Ordre les hauts faits des chevaliers, ou les punitions et corrections-décernées contre quelqu'un d'entre eux, et tous les actes capitulaires ; un trésorier, dépositaire des revenus de l'Ordre ; enfin, un hérault, nommé *Mont-Saint-Michel*, qui devoit exécuter les ordres du souverain, visiter les provinces, s'informer exactement de la conduite

des chevaliers , rapporter fidèlement au greffier toutes leurs actions , soit glorieuses , soit blâmables , afin qu'elles fussent inscrites sur les registres de l'Ordre : à ces quatre officiers de première création , Louis ajouta , sept ans après , un prévôt maître des cérémonies.

L'Ordre , ainsi constitué , se soutient avec honneur sous Louis XI , et sous ses trois successeurs ; mais bientôt la sévérité qui le maintenoit se relâche : les femmes s'en mêlent : sous Henri II elles le rendent vénal , et la reine Catherine de Médicis le donne à tout le monde , dans la vue de fortifier son parti : dès lors les seigneurs le méprisent et ne se font plus un honneur de le recevoir. Henri III trouve le moyen de lui redonner quelque éclat en l'unissant , sans l'anéantir , à l'ordre du Saint - Esprit , qu'il venoit de créer. Pour cet effet , il statue que les récipiendaires du nouvel ordre prendront celui de Saint - Michel la veille de leur réception : et c'est de là que les chevaliers du Saint-Esprit ont été appelés *chevaliers des Ordres du roi*.

Mais ce remède n'est qu'un palliatif , et le mal ne tarde pas à reprendre son cours. Viennent des abus et des contraventions de toute espèce. Enfin , Louis XIV en est instruit , et ayant reconnu que l'Ordre s'étoit avili dans la personne de plusieurs

particuliers qui s'y étoient introduits sans avoir fait preuve de noblesse, que des étrangers même avoient surpris des certificats de réception, sans son autorisation particulière, il ordonne, le 14 juillet 1661, à tous ceux qui avoient été reçus dans l'Ordre, de porter ou d'envoyer à des commissaires, nommés exprès, les titres et preuves de leur noblesse et de leurs services. Puis, en 1664, il fait un nouveau règlement, portant que les anciens statuts de l'ordre de Saint-Michel seront inviolablement observés; que le nombre des chevaliers sera réduit à cent, non compris ceux du Saint-Esprit; que, dans ce nombre, il y aura place pour six ecclésiastiques en dignité, et six officiers des compagnies souveraines, mais qu'ils feront preuve de noblesse et de services.

Depuis ce temps, les rois ont nommé, chaque année, deux chevaliers de leurs ordres, un duc et un gentilhomme, pour présider en leur nom, l'un en absence de l'autre, aux cérémonies et chapitres de l'ordre de Saint-Michel, et pour recevoir les chevaliers.

Les cérémonies et réceptions se faisoient deux fois l'année, le 8 de mai, et le premier lundi de l'aveut, dans le couvent des cordeliers de Paris.

Hardouin Mansard et André Lenostre furent les premiers artistes faits chevaliers de St.-Michel,

en 1693. Depuis eux, cet ordre a été donné à des gens de lettres, des financiers, des artistes célèbres, pour les récompenser de leur mérite et de leurs talens. On leur envoyoit des lettres de noblesse quelques jours avant leur réception.

Ces chevaliers portoient en écharpe, de droite à gauche, un grand ruban noir moiré, au bout duquel étoit attachée la croix de l'Ordre, qui étoit à huit pointes, comme celle du St.-Esprit, ayant au milieu l'image de saint Michel. Pag. 192, pl. XIII, n° 3.

Le collier étoit composé de S S et de coquilles d'argent, entrelacées et posées sur une chaîne d'or d'où pendoit une médaille chargée de l'image de saint Michel foulant aux pieds le dragon; le tout du poids de deux cents écus d'or, et sans pierreries.

Le grand sceau de l'Ordre représentoit saint Michel, ayant au bras gauche un bouclier aux armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, précipitant dans les flammes l'ange rebelle, avec cette légende autour, *Louis XI, roi de France, instituteur de l'ordre de Saint-Michel, en 1469; Louis XIV, roi de France et de Navarre, restaurateur, en 1664.*

Éteint à la révolution de France.

NOTE

Sur la devise, *immensi tremor Oceani.*

Suivant la chronique de Sigebert, en 709, sous le règne de Childebert III, surnommé le Juste, saint Michel parut en songe devant Aubert, évêque d'Avranches, homme d'une grande piété, et l'avertit de lui faire bâtir une chapelle sur un rocher qui, depuis, a été nommé le *Mont-Saint-Michel*. La tradition rapporte que, chaque fois que les ennemis de la France se sont approchés de ce mont, on y a vu un archange exciter des orages sur la mer, et de là est venue l'origine de la devise de l'ordre de Saint-Michel, *immensi tremor Oceani.*

1470.

ORDRE de Saint-Georges d'Autriche et de Carinthie. (AUTRICHE.)

Frédéric III, empereur et premier archiduc d'Autriche, l'institue pour veiller aux frontières de Hongrie et de Bohême contre les fréquentes incursions des Turcs.